



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## lycées agricoles

Question écrite n° 63041

### Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la suspension de la sous-option « cultures légumières » de la classe de BTSA horticulture du lycée de Théza, dans les Pyrénées-Orientales. En effet, cette sous-section devrait être suspendue pour la rentrée 2001-2002, à cause d'un trop faible nombre de demandes en premier voeu. Or, cette section est essentielle pour l'image de ce lycée, puisque d'une part elle a été, historiquement, la première créée ; d'autre part elle répond aux besoins d'un secteur maraîcher extrêmement dynamique dans le département des Pyrénées-Orientales et dans la région Languedoc-Roussillon. Par ailleurs, les étudiants de la section cultures légumières constituent une part importante de la classe de BTSA horticulture (36 % pour la promotion 1998-2000, 67 % pour 1999-2001 et 37 % pour 2000-2002) et une baisse des effectifs pour la rentrée 2001 ne signifie pas que celle-ci se reproduira l'année suivante. Cependant, une suspension de cette section ne ferait que dissuader les élèves de s'orienter dans cette filière, compromettant ainsi définitivement cette option. Enfin, il convient de noter qu'un module d'initiative locale sur l'agriculture biologique a été mis en place dans le cadre de cette formation et il serait souhaitable que cette orientation puisse être confirmée et développée car ce mode d'agriculture, particulièrement d'avant-garde et en bonne voie dans le département des Pyrénées-Orientales, mérite d'être encouragé. En conséquence, il souhaiterait connaître les mesures qu'il envisage de prendre afin d'assurer la pérennisation de cette sous-option du lycée Théza, sous quelles formes et dans quels délais.

### Texte de la réponse

La préparation du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) « productions horticoles - support productions légumières » est offerte à la rentrée 2001 dans les trois établissements publics d'enseignement agricole situés : en Avignon (84), à Perpignan (66) et à Sainte-Livrade (47) ainsi que dans deux établissements privés sous contrat avec le ministère de l'agriculture et de la pêche situés à Saint-Illan (22) et à Lambesc (13). En 2000-2001, cinquante étudiants étaient inscrits en première année de BTSA, voie scolaire, dans ces cinq établissements. Pour la rentrée 2001, la commission nationale d'admission en sections préparatoires au BTSA dans les établissements publics a encore enregistré une diminution du nombre de candidatures exprimées en voeu numéro un : vingt-neuf candidats seulement pour les trois sections concernées, toutes trois ancrées dans des régions de productions maraîchères. Le lycée d'enseignement général et technologie horticole de Perpignan-Théza n'a recueilli que sept candidatures de premier voeu pour le BTSA « productions légumières ». Néanmoins, dans le cadre de l'examen par la commission nationale des candidatures correspondant aux voeux 2, 3 et 4, il a été possible d'admettre dix candidats dans cette section et de permettre ainsi le fonctionnement de cette formation à la rentrée 2001. La pérennisation de cette formation, souhaitée par tous, est directement liée à la demande des jeunes. Il est essentiel qu'en plus des efforts de communication relevant du niveau national, l'établissement réalise une large information concernant cette formation BTSA avec l'appui des professionnels du secteur.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Bourquin](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63041

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 2 juillet 2001, page 3750

**Réponse publiée le :** 3 septembre 2001, page 5025